

Notations 2018 ASCT

SUD-Rail sera à l'offensive !

Bien que la plupart des ECT aient disparus et aient été intégrés dans des ESV composés de plusieurs métiers, les ASCT (même fondus dans des listings multi-métiers) continueront en 2018 de disposer de mesures spécifiques Trains.

Une réunion avec la direction nationale s'est d'ailleurs tenue en janvier pour cela.

Il a été acté lors de celle-ci les 4 mesures suivantes :

- ♦ Comme les années précédentes, chaque agent arrivé en reconversion dans l'année, et qui serait Prioritaire dans les listings, peut être noté Hors Compte, afin que les agents déjà aux Trains ne soient pas péjorés.
- ♦ Le % de qualifs D chez la population ASCT doit se maintenir à 24% sur le

périmètre des ex-ECT (*pour rappel, cette avancée des 24% de qualif D a été obtenue suite au mouvement des pétitionnaires soutenu par la seule fédération SUD-Rail en 2006. Pour se rendre compte, en 2005 avant la grève, il n'y avait que 16% de qualif D dans les ECT*).

- ♦ A noter que les agents qualif D qui sont arrivés en reconversion l'an dernier aux Trains seront neutralisés pour le calcul des 24% afin de ne pas péjorer le déroulement de carrière des ASCT déjà présents dans la filière.
- ♦ Le % de qualifs C sur l'ensemble du réseau Trains doit se maintenir à 44% (*là aussi, pour rappel, cette avancée a été obtenue suite au mouvement des pétitionnaires soutenu par la seule fédération SUD-Rail en 2006*).

Et pour les Contractuels ?

Chaque année, SUD-Rail fait le même constat. La direction, comme les autres organisations syndicales ne se préoccupent pas beaucoup de la situation des contractuels.

- ⇒ Aucune mesure accordée par la direction nationale pour cette population !
- ⇒ Une méconnaissance inacceptable des directions locales sur les mécanismes de notations pour les contractuels.
- ⇒ Les militants SUD-Rail seront attentifs à la situation des contractuels et défendra becs et ongles leur déroulement de carrière lors de cet exercice de notations.

Pour les ASCT au Statut, SUD-Rail revendique :

- ⇒ L'apurement des tableaux B.1 et la notation à B.2.7 dès réussite à l'examen. Pour SUD-Rail, Plus aucun ASCT ne doit être en-dessous de B.2.7.
- ⇒ La notation automatique à la qualif. C après 9 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains.
- ⇒ La notation automatique à C.2 après 15 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains.
- ⇒ La notation automatique à D.2.18 après 25 ans maximum d'ancienneté dans la filière trains
- ⇒ L'ouverture à la position 20 avec départ en retraite automatique sur cette position.

SUD-Rail réclame le passage de tous les contractuels au Cadre Permanent avec rattrapage financier et repositionnement dans les listings pour tenir compte de leur ancienneté.

Autres informations Notations

- Les contingents de niveaux et qualifs accordés seront communiqués d'ici fin janvier par la direction nationale.

- La Direction Des Trains et de l'Escale chapote les Notations pour les ASCT pour la dernière fois.

Logique, SUD-Rail avait annoncé il y a déjà plusieurs mois que la DDTE allait disparaître prochainement et que la direction entérinait ainsi la fin de la ligne métier. Quid des mesures spécifiques Trains obtenues chaque année auprès de la DDTE ??



LES DÉLÉGUÉS SUD-RAIL SERONT VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS ET DÉFENSEURS POUR LES NOTATIONS !

- Vous voulez connaître votre place dans le listing, adressez-vous aux délégués SUD-Rail !
- La direction ne vous a pas noté, vous êtes lésé, faites passer votre réclamation aux délégués SUD-Rail !
- Vous voulez des éclaircissements sur les mécanismes de notations, contactez les délégués SUD-Rail !